

28 avril 2014

Au : Comité des finances

Objet : FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act* des États-Unis - loi fiscale américaine sur les comptes à l'étranger)

Mesdames et messieurs les membres du Comité,

J'ose espérer que le Comité des finances prendra le temps voulu pour bien comprendre les implications et les véritables coûts, pour le Canada, de l'accord intergouvernemental FACTA qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Ce projet est si controversé qu'il faut en faire un projet de loi indépendant qui fera l'objet d'un débat exhaustif et d'un vote ouvert. L'adopter dans sa forme actuelle serait une parodie de la démocratie.

Si notre gouvernement se fiche éperdument de la situation financière et des droits à la vie privée du million de citoyens canadiens qui sont des personnes des États-Unis, vous serez peut-être intéressés de savoir de quelle manière ce projet sera préjudiciable pour tous les Canadiens.

En vertu de cette loi, si seulement la moitié des Canadiens « américains » sont déclarés pour ne pas avoir produit de formulaire FBAR, 90 milliards de dollars quitteront l'économie canadienne cette année seulement. C'est le tiers du budget national. Ces comptes seront en outre imposés de manière disproportionnée en vertu des règles relatives aux PFIC (sociétés de placement étrangères passives). Ces Canadiens « contaminés » ne peuvent détenir des investissements canadiens dans leurs véhicules d'épargne, de sorte que davantage d'argent quittera l'économie canadienne. Les entreprises canadiennes seront déclarées à l'IRS si elles possèdent une personne marquée à un poste d'autorité. Le gouvernement des États-Unis a forcé nos banques à dépenser des milliards de dollars, cette année seulement, pour se conformer à la FATCA et assumer tous les coûts à venir découlant de leur rôle en tant qu'exécutants de l'IRS. Leur travail consiste maintenant à signaler ces comptes au gouvernement des États-Unis pour que les pénalités FBAR/PFIC puissent être calculées et

extraites de l'économie canadienne. (Le gouvernement voudrait nous faire croire que le fait que l'ARC fait les signalements plutôt que les banques permettra d'adoucir la pilule pour les personnes touchées; mais quelle est la différence?) Nous payons pour que les États-Unis nous volent notre argent! Le gouvernement des États-Unis se sert des pays étrangers pour réduire son endettement.

Dorénavant, tous les véhicules d'épargne enregistrée au Canada nous sont inutiles. Nos enfants sont touchés par notre incapacité à épargner dans des REEE et nos projets de retraite ne valent pas plus que les CELI. L'ARC ne signalera pas directement certains de ces comptes mais leurs titulaires seront tenus de produire des rapports FBAR et de payer les taxes et les droits de comptabilité liés aux PFIC. D'autres comptes seront imposés.

Pour la plupart des retraités, le simple fait de produire un formulaire FBAR les privera de la totalité de leurs épargnes de retraite. Et c'est sans compter les taxes additionnelles liées aux PFIC, l'obligation d'être conforme au cours des 6 années précédentes et les coûts de comptabilité élevés liés à ces exigences. Est-ce que le gouvernement du Canada a l'intention de facturer le gouvernement des États-Unis au titre des chèques d'aide sociale qu'il devra nous verser quand nous aurons fait faillite? Et dire que nous ne pouvons même pas renoncer à notre citoyenneté sans nous conformer aux règles; pauvres de nous; la situation est sans issue.

Beaucoup disent que nous aurions dû comprendre cette obligation depuis le début. Premièrement, bon nombre d'entre nous ne se sont jamais déclarés citoyens américaine et ont passé toute leur vie, depuis la petite enfance, en tant que Canadiens. D'autres croyaient avoir des revenus bien inférieurs aux seuils de déclaration. L'obligation de produire des formulaires FBAR qui apparemment existait depuis des années mais n'avait jamais été appliquée est devenue exécutoire en douce. Comment étions-nous censés prendre connaissance de cette information? Il est probable que les riches aux comptes bien garnis le savaient mais nous, les gens ordinaires, n'avions aucun moyen de le savoir. Nul n'est censé ignorer la loi et tous sont réputés être en contravention et doivent être mis à l'amende.

Une autre excuse donnée par les fonctionnaires canadiens est qu'il s'agit d'une loi américaine; c'est aux Américains qu'il faut en vouloir. En effet,

c'est uniquement aux États-Unis qu'il faut contester l'immoralité d'une fiscalité fondée sur le citoyen. Je veux bien, mais comment se fait-il que notre gouvernement permet à une loi immorale de devenir notre loi? À ce que je sache, on n'autorise pas la lapidation pour adultère au Canada pour les personnes qui habitent ici mais proviennent de régions où cette pratique a cours. La loi canadienne est la loi canadienne, un point c'est tout. Nous ne signalons pas nos citoyens respectueux de la loi à des gouvernements étrangers. Nous ne transformons pas nos citoyens respectueux de la loi en criminels internationaux; nous ne livrons pas l'agneau au loup. On fait même valoir que les délinquants sexuels perdront le droit à la vie privée si les voisins sont avertis de leur présence. Nous sommes encore plus mal que ces criminels car nous n'avons pas de vie privée, pas suffisamment pour qu'on en débattenne.

On les a contraints à signer cet accord sous la menace de voir le gouvernement des États-Unis retenir une part de 30 % des sommes investies mais non déclarées par ces « délinquants ». Je parierais que ce montant serait bien inférieur au montant qui sera effectivement prélevé de l'économie en vertu de l'AIG. Nous avons d'autres moyens de résister à ces extorqueurs. Si seulement notre gouvernement s'était tenu debout, il aurait pu servir d'exemple à d'autres pays qui auraient également dit non. C'est vrai, les États-Unis sont notre premier partenaire commercial, mais cela ne nous enlève pas tous nos pouvoirs. Nous vivons dans une économie globale et l'UE offre de vastes possibilités d'investissement et d'échanges commerciaux. Je suis certain que les États-Unis reculeraient si nous menacions de retirer tous nos investissements de ce pays. J'avancerais également que nous aurions pu donner à d'autres pays le courage de nous suivre. Non seulement notre gouvernement poltron a-t-il cédé à l'extorsion, il a en plus tenté de cacher sa faiblesse en noyant le projet de loi dans le budget. (M. Harper, sachez que vous n'avez encore aucune garantie pour le pipeline, si c'est la raison pour laquelle vous avez vendu votre pays).

Le gouvernement du Canada doit être morigéné pour n'avoir pas eu le courage de se porter à la défense de ses citoyens, s'être fait berné par la promesse floue de la réciprocité, avoir enfreint ses propres lois sur la vie privée, être devenu un bras de l'IRS, en violation de notre souveraineté nationale, avoir souscrit à ce plan de taxation extraterritorial, avoir enfreint les normes internationales et avoir livré nos précieux actifs pour alléger la dette américaine. Pour tout cela, le gouvernement mérite le bonnet d'âne.

Une contestation constitutionnelle est lancée. Les Canadiens n'ont pas peur des États-Unis, contrairement à leur gouvernement. De nombreux fidèles conservateurs ne voteront plus jamais pour ce parti faible et déloyal dont on se souviendra comme celui qui a fait du Canada le 51<sup>e</sup> État des États-Unis. Merci

Une personne âgée qui ne votera plus jamais conservateur et qui sera prochainement acculée à la faillite.

Respectueusement,

Charlene Weisel